

Rapport financier 2020

Nous sommes réunis en **assemblée générale ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2020** et pour soumettre à votre **approbation les comptes annuels dudit exercice**.

Le **commissaire aux comptes** précisera dans son **rapport** toutes les informations quant à la **régularité des comptes qui vous sont présentés**.

À préciser que les comptes aujourd'hui présentés ont déjà fait l'objet **d'une présentation détaillée lors de notre Conseil d'administration du 22 avril dernier**.



PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 2020

Arrêté des comptes 2020

	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020
CHARGES			
Achats	23 653,02 €	21 500,00 €	21 578,19 €
Services Extérieurs	41 707,31 €	36 200,00 €	34 528,80 €
Autres Services Extérieurs *	107 437,70 €	64 600,00 €	64 511,57 €
Impôts et Taxes	19 323,43 €	11 700,00 €	12 933,03 €
Charges de personnels	473 107,39 €	459 000,00 €	449 255,16 €
Autres Charges de gestion courante	8,70 €	- €	1,75 €
Charges Financières	152,41 €	10,00 €	6,64 €
Charges Exceptionnelles	2 386,52 €	9 440,00 €	21 846,65 €
Amortissements et Provisions	17 638,99 €	4 300,00 €	11 214,91 €
TOTAL CHARGES	685 415,47 €	606 750,00 €	615 876,70 €

* sans le personnel détaché- voir chges du personnel

	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020
PRODUITS			
Etat - SGAR	100 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €
Etat- DIRECCTE (BUSIN'ESS)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Etat- HCESS	100 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €
DREAL	10 000,00 €	- €	- €
ADEME	- €	37 500,00 €	37 500,00 €
Conseil régional	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €
Conseil régional Inspir	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
Conseil Départemental Oise	37 500,00 €	32 150,00 €	37 500,00 €
Conseil Départemental Pas de Calais	34 000,00 €	- €	- €
VICES	61 847,63 €	- €	- €
MEL	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Emploi Aidé	3 110,00 €	- €	1 050,00 €
Aides Privées (Fondations)	6 000,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €
Cotisations des Membres	46 225,00 €	49 000,00 €	48 912,50 €
CESER	4 620,14 €	3 500,00 €	5 671,19 €
Produits Financiers	335,48 €	- €	261,10 €
Produits Exceptionnels	7 844,94 €	- €	10 739,24 €
Reprise sur Amortissements et Chges	14 500,00 €	- €	17 400,00 €
Transferts de Chges	10 694,74 €	1 600,00 €	4 974,69 €
TOTAL PRODUITS	711 677,93 €	606 750,00 €	648 508,72 €

RESULTAT	26 262,46 €		32 632,02 €
-----------------	--------------------	--	--------------------

COMMENTAIRES ET ANALYSE

Les principes de la Mutualisation avec le Mouvement associatif

La CRESS mutualise des moyens de fonctionnement avec le Mouvement associatif, à savoir :

- partage des **locaux** à Lille et Amiens (à Amiens une association a été créée pour assurer la gestion collective des locaux partagés entre LMA, CRESS, CRAJEP, Institut Godin, IRIAE) ;
- mutualisation des **fonctions supports** : gestion administrative et financière (une responsable de pôle, une assistante de direction et une assistante administrative), communication (une chargée de communication) ;
- mutualisation de **moyens matériels** : véhicules, photocopies etc.

La clé de répartition est calculée en fonction des ETP de chaque structure. **La CRESS représentant environ 50 % du total des ETP des deux structures LMA /CRESS, elle prend donc en charge 50% des frais mutualisés (loyer, matériel, salaires du pôle administratif).**

Concernant la chargée de mission Communication, son salaire est refacturé au prorata du temps passé sur chaque structure (défini annuellement).

En 2020, Zélie JOSEPHE, chargée de communication (remplacante d'Alexandra FINET), a consacré 50% de son temps de travail à la CRESS.

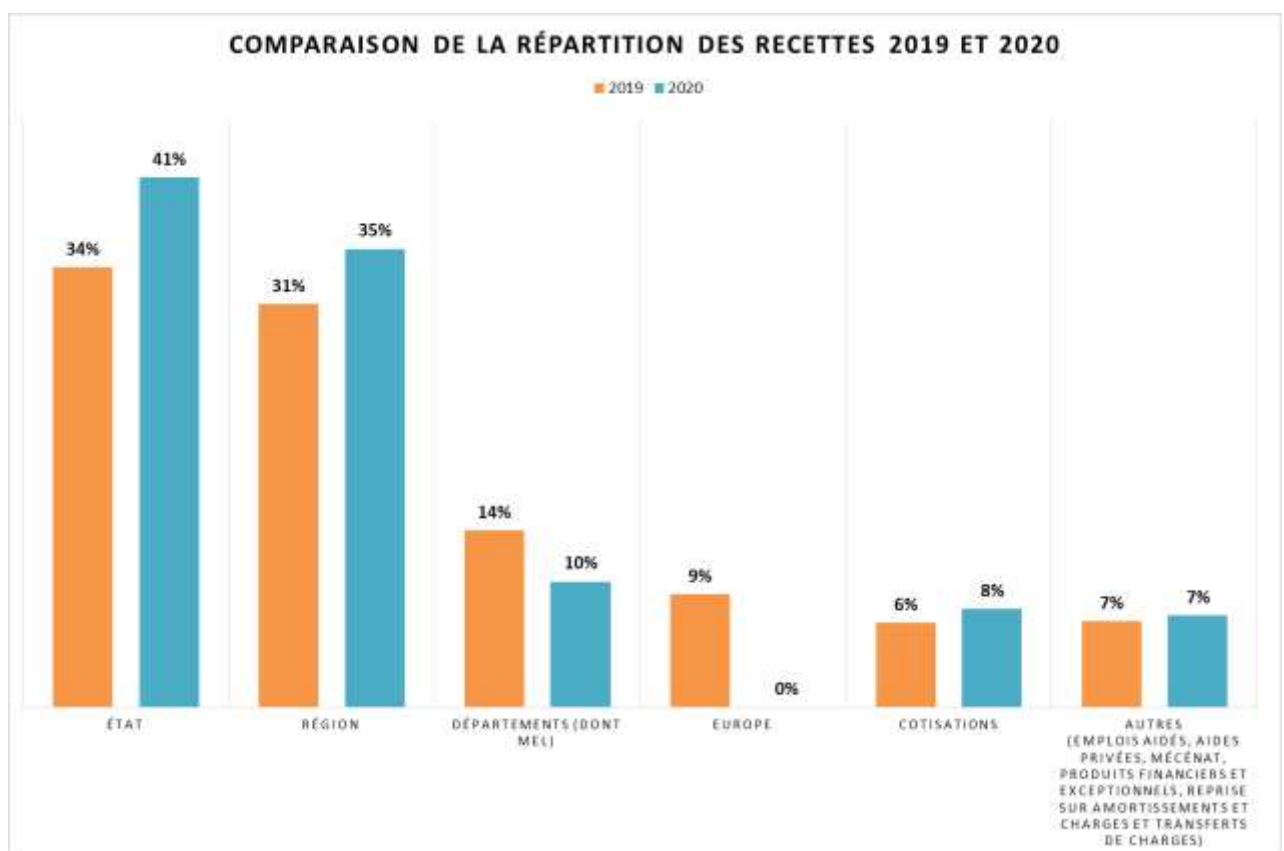
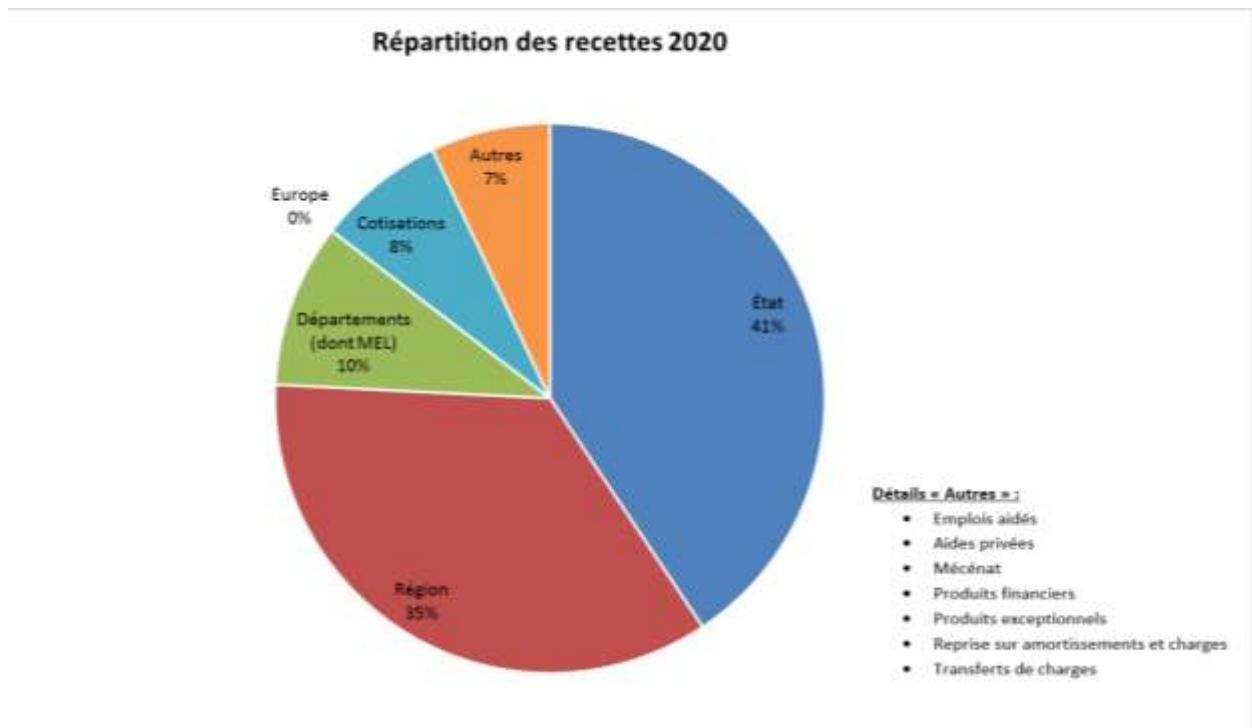
Pour information : Les mouvements de personnels de 2020

- Chargée de Communication : Zélie JOSEPHE, arrivée le 6 janvier 2020 (en remplacement d'Alexandra FINET qui avait quitté ses fonctions le 26 octobre 2019).
- Assistante Administrative : Sandrine LEROY, arrivée le 6 janvier 2020 (en remplacement du départ en retraite de Marie-Hélène DELAFOSSE au 31/12/2019).
- Chargé de mission Busin'ess : Vincent THELLIER, a quitté ses fonctions le 13 juillet 2020, et est remplacé par Léa COTTING, arrivée le 28 septembre 2020.
- Chargé de mission Promotion : Olivier DURAND arrivé le 26 août 2020.
- Coordinatrice Observatoire : Laurence DUFLOU, a quitté ses fonctions le 20 décembre 2020 (mutation de son conjoint). Remplacée par Amandine MONTUELLE, arrivée le 26 avril 2021.

LES RECETTES

Afin que vous ayez une vision dynamique et statique, deux représentations vous sont proposées :

- Les recettes de 2020 (%)
- Comparaison des recettes de 2019 et 2020



Les recettes de la CRESS proviennent majoritairement de financements publics et notamment de l'Etat, du Conseil régional, des collectivités et des cotisations des membres de la CRESS (bien qu'en augmentation, elles ne représentant que 8% des recettes globales).

Malgré un contexte difficile, les services de l'Etat et de la Région ont maintenu leur contribution.

RECETTES PUBLIQUES

État : 263 500 €

- **HCESSIS 103 000 €** (Haut-Commissariat à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale). Il s'agit d'une subvention annuelle qui finance les missions régaliennes de la CRESS dont 3 k€ pour la Conférence régionale.
- **FNADT 93 000 €** (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), géré en Préfecture. L'attribution de ces financements se fait dans le cadre d'une convention annuelle qui doit être négociée chaque année. Cette convention soutient les actions liées au développement économique territorial.
- **DIRRECTE Busin'ESS Régional 30 000 €** : Convention annuelle auprès de la Direccte liée au plan d'action de développement Busin'ESS en région. Le projet Busin'ESS HDF met en place une fonction de pilotage permettant le développement d'activités dans l'ESS à l'échelle de la région Hauts-de-France, cette action mobilise plus de 800 entreprises par an.
- **DREAL** : Les fonds sont affectés à des actions de promotion et d'observation des acteurs de la transition écologique et solidaire. Pas de conventionnement cette année.
- **ADEME : 37 500 € (de juin à décembre 2020)** C'est une convention annuelle se concentrant sur le développement économique des structures ESS de la TEE, Notre objectif majeur est d'amplifier le développement des activités économiques des organisations de l'ESS impliquées sur la TEE en les mettant en relation avec des acteurs de l'économie privée ou publique. Cela afin qu'ils développent en partenariat leurs activités ou marchés ou/et qu'ils essaient des activités économiques en prenant en compte les éléments de la TEE.

Voici les 4 objectifs de cette convention :

- Amplifier le développement des activités économiques des organisations de l'ESS impliquées sur la TEE.
- Appuyer l'appropriation des actions et outillage de l'ADEME par les acteurs de l'ESS
Impulser une reconnaissance de l'implication de l'ESS en matière de transition écologique et valoriser cette implication auprès des acteurs économiques et politiques
- Identifier la contribution de l'ESS aux défis sociétaux et environnementaux.
- Promouvoir une évaluation de l'impact social de l'ESS qui prenne en compte les spécificités de l'ESS.

Conseil régional : 220 000 €

Le Conseil régional soutient financièrement la CRESS pour ses missions de tête de réseau régionale. Ses missions sont la représentation, la promotion, la sécurisation et le développement des structures de l'ESS en région.

La chambre est le porte-parole des acteurs de l'ESS en région auprès des partenaires publics. Elle apporte une aide adaptée et opérationnelle aux dirigeants, entrepreneurs, salariés pour structurer, développer et promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire en région.

La CRESS contribue, grâce à ses membres et ses partenaires, au développement de l'ESS partout sur l'ensemble du territoire.

La convention financière est établie annuellement sur la base d'un plan d'actions validé en Bureau et Conseil d'Administration, et concerne le développement économique local et les actions d'animation et de structuration.

Dispositif Inspir 8 000 € :

La CRESS a mobilisé en 2020 un nouveau dispositif du Conseil régional, permettant de favoriser l'émergence d'idée et de solutions (format « idéathon»). Ce dispositif a permis de soutenir un événement 100% visio sur la thématique de la relance économique à travers une diversité d'ateliers thématiques portés par ses membres. Cet événement a fait l'objet du lancement du Mois de l'ESS.

Collectivités : 62 500 €

- **Département de l'Oise 37 500 €** : Convention annuelle liée au plan d'action Busin'ESS sur le département.
- **Métropole Européenne de Lille 25 000 €** : Convention annuelle liée à un plan d'action de développement de promotion et d'animation locale.

Il convient de noter l'absence de financements de 4 départements sur 5 dans le cadre de projets spécifiques. De même, l'absence de Communautés de Communes pose problématique dans le cadre de la couverture des territoires.

Europe :

Fin du projet Interreg VISES en décembre 2019, le bureau avait acté la poursuite de l'expérimentation et la recherche de financement dès l'ouverture des crédits européens

RECETTES PRIVEES :

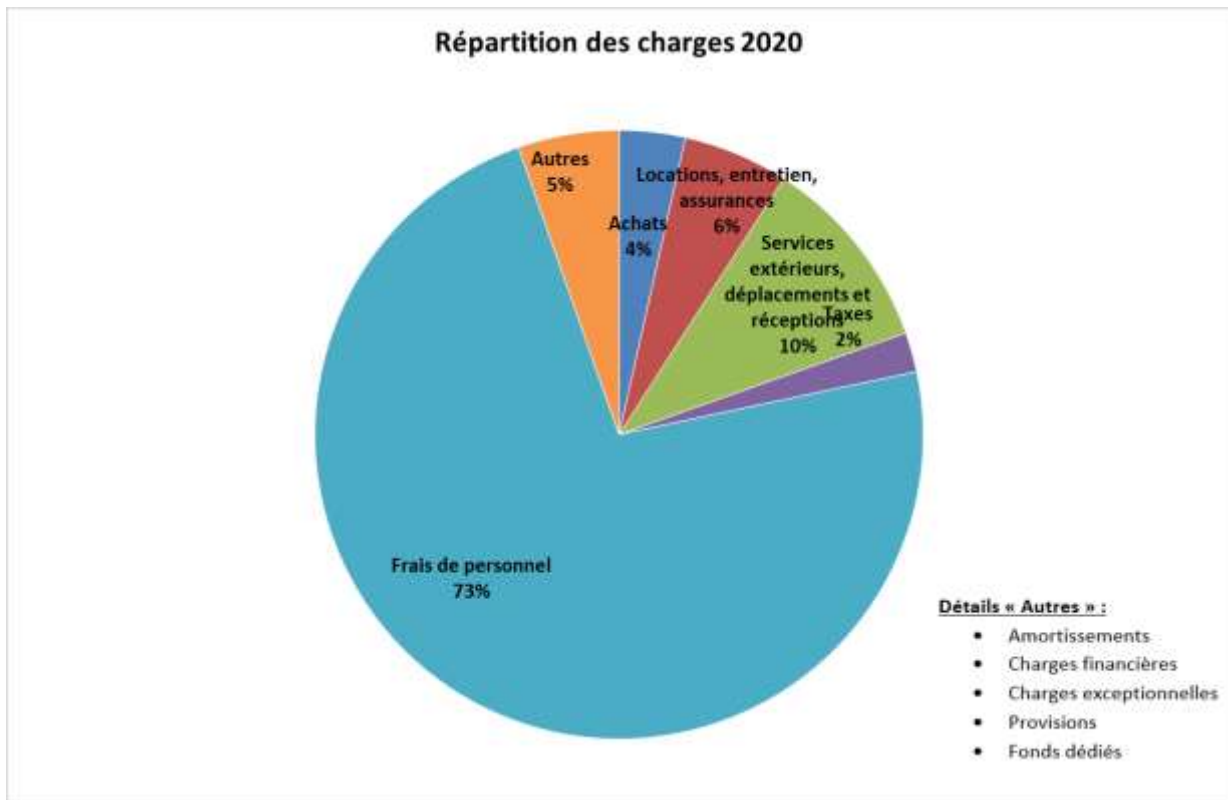
Les **cotisations** représentent 8% des recettes. En 2016, à la fusion, cela représentait 10%, aujourd'hui, afin d'assurer l'autonomie et la pérennité de la CRESS, nous devons poursuivre les travaux des commissions ADOC pour accroître notre base d'adhérents et revoir de manière dynamique le niveau de nos cotisations.

La nécessité de développer des prestations de service reste d'actualité.

Pour explication, le poste de **reprises sur amortissements et provisions** présente un solde de **17 400,00 €** correspondant à :

- 6 200 € → reprise de provision pour risque subv VISES 2019 ;
- 10 000 € → reprise fonds dédiés 2019 déménagement ;
- 1 200 € → reprise de provision perte Cambrésis (règlement effectué) et Chantier Ecole (perte passée sur charges 2020).

LES DEPENSES



Le principal poste de dépenses de la CRESS, concerne les ressources humaines : la charge totale des salaires est égale à 449 255,16 €, soit environ 73 % du budget.

Attention une partie des salaires faisant l'objet d'une refacturation, ne se retrouve pas dans le compte 64 « Charges de personnel » dans le bilan mais dans le compte 62 « Autres services extérieurs ».

L'impact salarial sur nos charges demande une adéquation permanente des postes en fonction des missions et des projets.

Le second poste de dépenses de la CRESS, concerne les services extérieurs, frais de mission et de déplacements (64 511,57 €). Ce poste est toujours bien maîtrisé et s'avère plus faible qu'en 2019 en raison des conséquences de la crise sanitaire.

Le troisième poste concerne les amortissements et provisions

- 3 417,78 € d'amortissements annuel
- 6 130,13 € de provision pour risque pour la subvention Conseil régional 2020 (assiette subventionnable non atteinte) ;
- 1 667,00 € de provision pour risque pour la subvention FNADT 2020 (assiette subventionnable non atteinte).

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de cette année ressort à **(32 632,02 €)** et je vous propose qu'il soit **intégralement affecté en report à nouveau.**

Quelques éléments d'explication sur le bilan :

Eléments significatifs du bilan :

- Poursuite de l'apurement du report à nouveau continue (rappel : 87 643,90 € avant affectation)

- Indépendance financière : Absence de crédits à moyen et long terme

- Un niveau de fonds propres faible par rapport au total du budget, soit 15%

- Un niveau de provisions pour risques conséquent (97 797,13 €)
 - o 85.000 € liés au contentieux opposant la CRESS et la DIRECCTE pour des questions d'éligibilité des dépenses
 - o 1 667 € pour FNADT 2020 (non atteinte de l'assiette subventionnable)
 - o 6 130,13 € pour Conseil Régional 2020 (non atteinte de l'assiette subventionnable)

- Une situation de trésorerie confortable à la date d'arrêté du bilan, mais avec des variations fortes au cours de l'exo en fonctions des règlements.

CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous allons maintenant passer la parole à notre commissaire aux comptes, Monsieur AINE.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Réalisé à Lille le 28 avril 2021

Le Trésorier
Hugues DENIELE

PERSPECTIVES 2021, QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES ?

L'année 2021, est une année de stabilisation.

Tout d'abord grâce aux dialogues de gestion instaurés en 2020 avec nos partenaires financeurs Etat et Région. Ainsi, nous échangeons nos visions, nos approches, nos priorités, et construisons ensemble un partenariat JUSTE avec des moyens à la hauteur de nos ambitions,

Nous avons d'ailleurs eu le concours de nouveaux financeurs tels que la DREAL, le Département de la Somme, et sollicité l'Appel à projet MUTECO de la DREETS (ancienne DIRRECTE).

De plus, nous développons des partenariats avec nos membres.

En 2021, la CRESS a également initié un partenariat sur 3 ans avec la mutuelle Aesio avec un soutien de 15 000 euros par an. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large de montée en charge des fonds privés.